

QUESTION ÉCRITE P-5696/09
posée par Milan Cabrnoch (ECR)
à la Commission

Objet: Aide publique illégale - droits régulateurs dans le domaine de la santé

Le 2 avril 2009, la société *Jesenická nemocnice, spol. s r.o.* (hôpital privé de Jeseník) a déposé une plainte auprès de la Commission concernant une aide d'État illégale octroyée sous forme de droits régulateurs dans le secteur de la santé. Des rappels ont été envoyés le 4 mai 2009, le 4 juin 2009 et le 30 septembre 2009. J'aimerais savoir quand la plainte de la société *Jesenická nemocnice* sera traitée.

La région d'Olomouc a consacré une partie de son budget 2009, à hauteur de CZK 50 000 000, au remboursement des droits régulateurs (conformément aux dispositions de la loi n° 48/1997, paragraphe 16a, relative à l'assurance maladie publique) en faveur des citoyens de la région qui, sans cela, seraient tenus de régler ces frais, et ce uniquement à condition que ces personnes bénéficient de soins ou de services de santé dans des établissements sanitaires sélectionnés. Le remboursement des droits régulateurs pour les patients de la région dans des structures de santé sélectionnées équivaut au versement d'une aide publique aux exploitants de ces établissements, qui sont nettement avantagés par rapport aux autres concurrents du secteur puisque les patients, s'ils ont une réelle possibilité de choix, font appel aux services et aux soins des établissements dans lesquels la région d'Olomouc assure le paiement des droits régulateurs. La Commission estime-t-elle que cette situation est illégale?